



**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-VIENNE**  
-----  
**COMMUNE DE CHAMPSAC**  
-----

**2019/02**

**ARRETE MUNICIPAL  
DU 22 FEVRIER 2019**

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT  
ALIGNEMENT**

**LE MAIRE DE CHAMPSAC,**

**VU** la demande en date du 4 février 2019 par laquelle M. PORCHER André  
demeurant – 17, rue des Dahlias – 24100– BERGERAC qui sollicite une  
demande L'ALIGNEMENT :

Section : BC – Parcelles : 75 - 5, Square du Souvenir - commune de Champsac.

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des  
régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**VU** l'état des lieux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 - Alignement.**

L'alignement est défini par le plan d'alignement ci-joint en annexe : le long du domaine public entre les points A  
et B.

**ARTICLE 2 - Responsabilité.**

Monsieur PORCHER tiendra compte du plan de bornage réalisé par le géomètre suite à l'aliénation d'une partie  
de l'ancien chemin rural au profit de Monsieur Marc DENYS, dont la procédure est en cours.

### ARTICLE 3 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à CHAMPSAC, le 22 février 2019.

Le Maire,  
Guy BAUDRIER



#### DIFFUSIONS

La commune de Champsac  
Le bénéficiaire pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois à compter de sa notification.

Département :  
HAUTE VIENNE

Commune :  
CHAMPSAC

Section : BC  
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 11/02/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Propriétaire de  
M. PORCHER André  
Square du Souvenir  
Section BC n° 75  
Plan d'Alignement  
1/500

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la Haute-Vienne  
Centre des Finances Publiques 30, Rue  
Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05 55 45 59 00 -fax  
sdif.haute-vienne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

